



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture et  
des forêts DIAF  
Ruelle de Notre-Dame 2  
Case postale  
1701 Fribourg  
*Par courriel et poste interne*

**Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données** ATPrD  
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz** ÖDSB

**La Commission**

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08  
www.fr.ch/atprd

—  
**Réf:** LS/FH/MS/coc 2019-PrD-190 et 2019-Trans-76  
**Courriel:** secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 16 octobre 2019*

## **Avant-projet de révision de la loi sur les agglomérations (AP-LAgg)**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier de M. D. Castella, Conseiller d'Etat et Directeur de la DIAF, concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 24 septembre 2019. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission est d'avis que l'article 75bis de la Loi sur les communes (LCo) relatif à la protection des données doit être repris dans cette loi sur les agglomérations.

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission constate qu'il n'y a pas de disposition prévue pour le conseil d'agglomération concernant les liens particuliers qui rattachent ses membres à des intérêts privés ou publics.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président